

## L'éditorial

# Crèches: les communes en échec

**Marie Maurisse**

Journaliste



Il était une fois l'histoire d'un canton à la croissance explosive. Qui accueille sur son territoire les multinationales les plus prestigieuses, attirant une main-d'œuvre qualifiée toujours plus internationale, toujours plus moderne. Le ski en hiver, le lac en été, c'est formidable! Venez travailler chez nous messieurs dames. Par contre, avec vos enfants, débrouillez-vous... Nous n'avons pas les moyens de les garder. La semaine dernière, «24 heures» a passé un appel à témoignages sur l'accueil de jour dans nos contrées. Les récits que nous avons lus sont édifiants. Ils racontent le désarroi de familles qui attendent une place depuis dix-huit mois, devant jongler entre des nounous au noir, des grands-parents épuisés et du télétravail en changeant les couches. Ils racontent aussi comment des milliers d'employés - surtout des femmes - sont souvent contraints de baisser leur temps de travail, voire de démissionner, faute de solution de garde.

«Le résultat est confus, voire catastrophique: un millefeuille de structures aux tarifs et aux moyens différents, des parents désespérés»

Pourquoi ce retard? Parce que les garderies et structures parascolaires ne dépendent pas du canton mais des communes, réunies dans des réseaux depuis 2006. Pour qui construire des crèches et des cantines n'est pas toujours une priorité. Sans parler des difficultés à collaborer entre elles, certaines souhaitant prendre les devants, et d'autres considérant que les femmes au foyer sont tout aussi efficaces. Le résultat est confus, voire catastrophique: un millefeuille de structures aux tarifs et aux moyens différents, qui ne sont pas toujours à l'écoute des parents désespérés. Dans un canton où les citoyens sont de plus en plus mobiles et actifs, y compris dans les régions rurales, construire des crèches devrait être une priorité de service public. Le fédéralisme a souvent du bon. Mais dans ce cas, les communes sont dépassées. Sur la question, beaucoup le pensent sans oser le dire tout haut: c'est le Canton qui devrait piloter l'accueil de jour sur son territoire en harmonisant les pratiques, en développant une vision plus large et en y mettant les moyens. Nos enfants le méritent! **Pages 2-3**

## Image du jour Incinération de drogues saisies à Rangoon (Birmanie)



Des cérémonies ont eu lieu hier dans le monde à l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues. AFP

## Réflexions

### Des conditions de travail dignes pour un métier attractif!

**L'invité**  
**Pietro Carobbio**  
Resp. secteur bâtiment, syndicat Unia Région Vaud



En tant que syndicat, nous partageons l'inquiétude de Jean-Marc Demierre, président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), quant au grave manque de relève qui plane sur les métiers du bâtiment et dont il a fait part dans ces colonnes («24 heures» du 9 juin 2022).

Toutefois, pour qu'un jeune se lance dans une carrière, quelle qu'elle soit, celle-ci doit offrir son lot de perspectives en termes de développement personnel et professionnel. Et à ce sujet, il convient de relever qu'il y a encore du pain sur la planche, notamment en ce qui concerne les conditions de travail dans la branche de la construction.

Il est faux de prétendre que la pénibilité du travail a baissé avec l'avènement des machines de chantier. Certes, les ouvriers du bâtiment ont été soulagés ces dernières décennies de certaines tâches archaïques et pénibles par les grues ou les pelles mécaniques par exemple. Mais dans les faits, nous assistons depuis des années à une explosion des rythmes de travail, due entre autres aux délais irréalistes fixés par les maîtres d'ouvrage et les directions de travaux. On travaille donc toujours plus, plus vite, avec moins de personnel, et ce par tous les temps, y compris dans les situations de canicule extrême que nous avons connu ces derniers jours.

Vu ce contexte, la position de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) dans le cadre des négociations pour le renouvellement de la convention collective nationale de la branche (CN) est incompréhensible.

Aux revendications des travailleurs, qui demandent l'introduction d'une pause payée, d'une juste indemnisation des déplacements et une meilleure protection contre les intempéries, la SSE oppose un projet de hausse de la flexibilité horaire, permettant de travailler jusqu'à 50 heures par semaine, une possibilité de baisser les salaires pour les travailleurs plus âgés, et aucune revalorisation du pouvoir d'achat malgré une augmentation ahurissante du coût de la vie (sans parler de la hausse des primes maladie à venir).

Pire, certaines sections alémaniques de la SSE évoquent le renoncement pur et simple à la convention collective... Quand on sait que celle-ci garantit le financement d'une partie importante des formations proposées dans la construction, on ne peut que souligner le cynisme d'une telle position!

### «Nous assistons depuis des années à une explosion des rythmes de travail.»

Pas étonnant dans ces conditions que la filière peine à recruter et à remplacer la main-d'œuvre qualifiée issue de la génération du baby-boom, qui part massivement à la retraite.

La posture de la SSE porte gravement préjudice à l'attractivité de la branche. Il est donc urgent qu'elle revienne à la raison et entende les revendications des ouvriers de la construction. Seule une discussion constructive autour du renouvellement de la convention nationale permettra de poser des bases solides pour, d'une part, rendre à ces métiers l'attractivité qu'ils méritent, et d'autre part répondre aux aspirations des jeunes d'aujourd'hui.

### Soutien au pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires

**L'invité**  
**Jean Tschopp**  
Député PS, président de Groupe



Les temps sont durs. La hausse du prix des carburants provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie de Poutine souligne notre dépendance aux énergies fossiles et le besoin de s'en libérer. L'augmentation du prix de l'électricité avoisnera les 40%. Les propriétaires reporteront ces hausses de charges sur les 70% de locataires du canton.

Cette guerre provoque une augmentation du prix des denrées alimentaires de base. S'y ajoute une stagnation des salaires, qui diminuent souvent en valeur réelle du fait d'une inflation à 3%. Il en va de même pour nos retraités dont les rentes ne sont pas indexées. Enfin, pour 2023 de fortes élévations de primes sont attendues pour l'assurance maladie. Les fins de mois s'annoncent difficiles.

C'est dans ce contexte que la majorité bourgeoise du Grand Conseil vaudois a voté en mai une motion UDC demandant une diminution de 5 points du coefficient cantonal d'impôts sur le revenu et sur la fortune dès 2023. Il faudra être très à l'aise financièrement pour voir les effets de cette baisse d'impôts, présentée comme une mesure de soutien aux classes moyennes.

Car cette promesse n'est pas tenue. Pour une famille composée d'un couple et de deux enfants, le gain serait de 70 fr. seulement pour un revenu annuel imposable de 75'000 fr., de 387 fr. pour un revenu de 150'000 fr., mais de 5733 fr. pour un revenu de 1 mio fr. («24 heures» du 25.05.2022). Nous voilà face à une mesure idéologique, inopérante pour soulager la classe moyenne. En juin, l'Alliance de Gauche au Grand Conseil, composée du

Groupe socialiste, des Vert-e-s et d'Ensemble à Gauche & POP, a déposé sa motion pour une revalorisation du pouvoir d'achat. Nous demandons un rabais d'impôts de 350 fr. par adulte et de 150 fr. par enfant à charge. Pour une famille d'un couple et deux enfants, ce rabais d'impôts s'élève à 1000 fr.

Cette aide reconductible doit intervenir sans attendre avec un effet rétroactif sur le décompte d'impôts 2021. Une famille se retrouve gagnante par rapport à la baisse d'impôts de 5 points dans toutes les catégories de la classe moyenne: 930 fr. de gain pour un revenu annuel de 75'000 fr., 613 fr. pour un revenu de 150'000 fr. et encore 152 fr. de plus pour un revenu de 250'000 fr.

### «Nous demandons un rabais d'impôts de 350 fr. par adulte et de 150 fr. par enfant à charge.»

Nous complétons ce rabais d'impôts d'une hausse du plafond de déduction pour frais de garde à concurrence de 25'000 fr. par an (10'100 fr. actuellement). Un parent ne doit pas se mettre à calculer pour savoir s'il est plus intéressant financièrement de reprendre une activité professionnelle ou de garder son enfant. Nous devons améliorer la conciliation entre activité familiale et professionnelle.

Le rabais d'impôts et la hausse du plafond de déduction pour frais de garde doivent représenter un montant équivalent aux 180 mio fr. estimés pour la baisse d'impôts de 5 points. Dans une situation de chute du pouvoir d'achat, donnons-nous les moyens d'aider réellement les classes moyennes et populaires.